L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI 7 MAI 1884

SPECTACLES, BALS, &c

PAVILLON FARANTA.

Coin des rues Bourbon et Orléans.

ENCORE UNE IMMENSE ATTRACTION CETTE SEMAINE!

REPRÉSENTATIONS ENTIÈREMENT NOUVELLES.

Seconde et dernière semaine des artistes favoris LARRY DOOLEY et CONWAY FRANK.

Début du merveilleux danseur acrobate, Master HOGNEY.

Première représentation dans cette ville de la grande pièce populaire de New-York:

Peril, or Life by the Sea Side,

Comédie à la fois amusante et pathétique, par la PAUL COMEDY COMPANY.

7 mai—

OUVERTURE DU PRINTEMPS

—CHEZ—

GODCHAUX,

MARCHAND DE

VETEMENTS

—ET—

d'Articles de Toilette

POUR HOMMES.

81, 83 et 85 rue du Canal.

Lundi, 10 Mars 1884,

Nouvelles Marchandises faites ici

—A—

BAS PRIX.

Venez examiner nos Nouveautés.

Ordres de la campagne sollicités.

Echantillons et [illegible] envoyés, sur demande. 9mars—

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1878

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec nouveau système Equilibre. Breveté pour la tenue de l'accord la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit

Accords et réparations de Pianos et Orgues aux conditions très avantageuses.

18 nov—

Hôtels, Sources etc.

HOTEL DE L'EUROPE

A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 3 mai—1m

RESTAURANT VICTOR,

31..........Rue Bourbon..........31

J'AI l'honneur d'annoncer à mes clients et au public que pour la saison d'été j'ai beaucoup diminué les prix des repas à la carte, ainsi que la pension à la semaine. Je servirai aussi à partir du 1er mai, un diner, table d'hôte, système parisien, entre 3 et 7 heures, pour le prix modique d'une piastre par personne, y compris une demi-bouteille de bon vin de Bordeaux.

Salon somptueux pour repas privés, et chambres à coucher pour voyageurs.

27 avril—1 mois VICTOR BERO.

Martin's Hotel et Restaurant

17 University Place, New-York

Maison Française de premier ordre.

EUROPEAN PLAN.

Chambres de $0 75 à $2 par jour. Déjeuner à la carte, Diner $1, vin compris.

CAFÉ.

Journaux Louisianais et autres.

J. B. MARTIN Propriétaire.

16fév—3m 3f par sem

RESTAURANT PIZZINI,

184 RUE DU CANAL.

(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House.)

NOUVELLE-ORLEANS.

La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER

MATHIEU & P. PIZZINI,

PROPRIETAIRES.

Téléphone dans la maison

21 oct—1an

Claiborne Cottage.

A COVINGTON, LNE., dans les pinières. Pension, par mois, $35, par jour, $1 50. Enfants et domestiques, moitié prix. Résidence charmante, climat extraordinairement sain. Sources médicinales d'une grande puissance curative. S'adresser pour la pension sur les lieux, ou à H. Billard, libraire, 59 Chartres

Mme E. JAUFROID.

17avril—1m mar jeu dim

VENTE DE BANQUEROUTE.

TOILES ET COTONS A DRAPS

Damas pour table et belle Lingerie damassée pour table.

Couvertures de pianos, Nappes et Serviettes de damas.

Moustiquaires de bobinet, toutes largeurs.

Beaux BAS SOIE pour dames, couleurs assorties BAS Balbriggan.—CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de

Parasols et demi-Ombrelles

Ces marchandises sont toutes nouvelles et françaises (pas endommagées) achetées à une vente de banqueroute à New York, maison d'importation; et, afin de les écouler aussi rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous du coût d'importation.

On peut les examiner sur nos comptoirs du centre.

B. & W. CRONER,

Rue du Canal, 141, coin Bourbon.

30 mars—3m

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS,

No 184 CANAL STREET.

TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1883 including unearned premiums of the previous year—

On Fire risks	$248,848 79	
On Marine risks	22,022 70	
On River risks	22,912 63	
Total premiums		$293,784 12
Less unearned premiums		75,281 00
Net earned premiums 31st May, 1883		$218,503 12
Losses paid—		
On fire risks	$56,527 62	
On marine risks	13,201 25	
On river risks	4,495 50	
Taxes and expenses, less interests	26,164 16	
Reinsurances and return premiums	16,100 26	
		$116,488 79
Profit		$102,014 78
The company has the following assets:		
Real estate		$244,820 33
Bank, Railroad and other stocks		61,334 53
Notes secured by mortgage and pledge		149,230
Bills receivable		61,096 58
Premium in course of collection		36,450 06
Stock of Vallette Dry Dock Co		11,362 50
New Orleans Water Works Co		19,600 00
Louisiana Consols		15,426 25
City time		2,000 00
Judgment on mortgage notes		4,236 00
Cash on hand		82,579 62
		$688,334

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1883.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 11th day of June, 1883, it was resolved that in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1883, be paid on the third Monday of July next.

—DIRECTORS—

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR.	CHAS. LAFITTE,
	JOS. A. SHAKSPEAR.

ale—

DEMANDES.

UNE jeune fille désire une place comme bonne d'enfants. Elle offrira de bonnes recommandations. S'adresser au No 163 rue Esplanade. 7 mai—5f

ON demande de bons ouvriers cigariers, coin des rues Decatur et Douane. 6mai—6f

ON demande immédiatement au No 278 de la rue Reynes, une nourrice, pour un enfant de 10 mois. 2 mai—

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera adressée à la prochaine Assemblée générale pour le vote d'une loi autorisant la ville de la Nlle-Orléans à convertir, au gré des porteurs, des bons à prime en coupons et bons enregistrés, avec intérêt payable par trimestre ou semestre.

4mai—5f en 30j.

AVIS LEGAL.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article 48 de la Constitution, une demande sera adressée à la Législature, rendant sa prochaine session, pour le vote des lois suivantes:

1° Loi fixant les salaires des députés du shériff criminel de la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du shériff criminel et des députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

2° Loi fixant les salaires du greffier aux minutes et des autres députés greffiers de la Cour criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour criminelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

3° Loi pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans, des honoraires fixés par la loi pour l'avocat du district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de ladite ville soit amendé pour pourvoir au paiement de ces honoraires.

1 mai—6f en 30j

Avis.

AVIS est ici donné de l'intention du soussigné de s'adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour du savon fourni à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.

J. H KELLER.

20avril—20 26—4 9 15 mai.

AVIS LEGAL.

IL sera adressé à la Législature à sa session de cette année (1884) par les soussignés, une demande pour être autorisés à poursuivre l'Etat judiciairement pour services professionnels rendus, ou pour le vote d'une allocation en paiement des dits services, sur preuves bien établies, pour $44,000.

HORNOR & BENEDICT, en liquidation.

28 avril—4 f en 30j

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article de la Constitution qui gouverne en pareille matière, je demanderai à la Législature de l'Etat de la Louisiane, qui se réunit en mai prochain, de prohiber l'assessement et la collection de taxes de levées de district dans le cinquième district municipal, ville de la Nlle-Orléans.

26av—5fen30j N. TREPAGNIER.

AVIS LEGAL.

AVIS public est donné par les présentes de l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'un acte autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à renouveler et à prolonger le paiement de sa dette pour le reliquat non payé des billets maintenant échus et exigibles, qui avaient été originairement fournis pour représenter une partie du prix d'achat du Parc de Ville, l'acte devant autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre des certificats de dette, ou obligations, pour le montant des dits billets, avec dépens, honoraires et intérêts; les dits certificats devront porter intérêts au même taux que ledit reliquat de prix d'achat. L'acte portera que cette prolongation de temps interrompra et suspendra la prescription, mais n'affectera, n'affaiblira, ni n'altérera en aucune façon, les obligations actuelles de la ville, relativement à la dite dette, ni les droits et les moyens légaux des détenteurs desdits billets et de la dette que les billets représentent. L'acte portera aussi qu'en cas de retard, ou de défaut de paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats de dette, les détenteurs seront réintégrés dans tous les droits et moyens légaux qui garantissent maintenant les dits billets, et pourront réclamer et exiger le paiement de la dette avec dépens, honoraires et intérêts, de la même façon et avec les mêmes droits que si la prolongation n'avait pas été accordée, laissant, cependant, intact l'interruption et la suspension de la prescription. L'acte portera aussi que les billets primitivement fournis seront conservés jusqu'à parfait paiement des certificats de dette, à émettre par la ville de la Nouvelle Orléans, et devront servir à tous porteurs des dits certificats de la ville de la Nouvelle-Orléans, en cas de non paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats, et dans l'éventualité de procès, ou procédures judiciaires, pour en obtenir le paiement, et autorisant la ville de la Nouvelle Orléans à lever une taxe pour le paiement de la dette représentée par les dits certificats. L'acte devra pourvoir au rachat de ladite dette, et autoriser ladite ville, le Bureau de Liquidation ou toute autre autorité compétente à faire ce qui sera nécessaire pour exécuter les dispositions de l'acte.

Nlle-Orléans 15 avril 1884.

19avril—au23mai

AVIS public est ici donné de l'intention du soussigné de demander à la prochaine Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane le passage d'un acte allouant au soussigné la somme de mille piastres avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 15 juillet 1879, jusqu'à paiement—laquelle somme est due par l'Etat de la Louisiane en vertu des certificats de créance Nos 39 et 40 émis conformément à une ordonnance adoptée le 7 juillet 1879 par la Convention de l'Etat de la Louisiane, et dûment signés par le président et le secrétaire de ladite Convention, lesquels certificats sont en la possession du soussigné.

EDOUARD A. PALFREY,

en sa qualité de Président de la Compagnie d'Assurances Factors and Traders.

16 avril—5f en 30 j

AVIS LEGAL.

CONFORMEMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, avis est donné par le présent, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné d'une somme de soixante-dix piastres, montant de deux comptes de taxes de 1876 et 1877, payé par lui en 1880 par erreur.

18avril—5f en 30 j Dr C. H. BAYON.

Avis.

CONFORMEMENT aux dispositions de l'article 48 de la Constitution, avis est ici donné que les soussignés feront un appel à la Législature de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session régulière pour le passage d'un bill exemptant les encanteurs du paiement des taxes sur toutes les ventes faites par eux de marchandises manufacturées et pour le rappel de la présente loi imposant cette taxe.

VINCENT & CO., H. STERN & CO.

17avril—26 p s—30j.

Avis.

AVIS public est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, une loi en faveur de J. E. Blou, S. H. McQuoid, John Stumpf Jr., J. C. Trémoulet et leurs associés, pour leur concéder, à eux et à leurs successeurs ou ayant-droit, une charte ou privilège de Loterie, avec tous les pouvoirs qui y sont attachés ou qui en découlent, sous la raison de "New Orleans and Shreveport Lottery Company". Leur capital sera d'un million de dollars, et leur privilège durera jusqu'à l'année 1895, à moins qu'il ne soit abrogé plus tôt à une élection générale de l'Etat. Il sera payé pour ledit privilège quarante mille dollars annuellement au trésor de l'Etat.

Nlle Orléans, 7 avril 1884.

8avril—1m

AVIS LEGAL.

CONFORMEMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, notice est donnée par le présent avis, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de deux cent trente piastres trente-sept cents, montant d'un compte de taxes de 1872, payé par lui en 1873, et payé une seconde fois par erreur, en 1882.

CHARLES ANDREW JOHNSON.

16 avr—5 f en 30 j

AVIS est ici donné à tous, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, au cours de sa prochaine session, une demande d'augmenter le traitement des Commissaires du Jury de la paroisse d'Orléans, et d'amender, dans ce but, la législation à ce sujet. 13avril—1m

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'il sera fait à la Législature, à la session de 1884, une demande pour le vote d'une loi facilitant la mise à exécution du projet d'EXPOSITION UNIVERSELLE DE L'INDUSTRIE ET DU CENTENAIRE DU COTON, pour arrêter les règlements de police nécessaires et contrôler les exhibitions publiques et les spectacles dans la ville de la Nlle-Orléans pendant la durée de l'Exposition. 16 avril—1f par sem en 30 jours.

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public 16 déc—1 an

Avis.

AYANT vendu tout mon stock à M. THEODORE BAUMANN, du Bazaar House, je prie mes amis ainsi que ma clientèle de vouloir bien lui accorder leur généreux patronage.

VINCENT MICAS.

Me référant à ce qui précède, je sollicite des amis et clients de la vieille maison VINCENT MICAS une continuation de leur patronage et je puis leur assurer qu'ils ne trouveront aucune différence dans la manière dont seront conduites les affaires.

THEODORE BAUMANN, 29 rue du Camp.

16 avril—1m—MercVD

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

[illegible]

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY, D. D. S.,

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,

159..........RUE DU CANAL..........159

près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 avril—

L.S.L.

Prenez Avis!!

Que cette loterie est la seule qui ait un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN,

MAGNIFIQUE OCCASION

—DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE E,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

Nouvelle-Orléans, Lne.,

—LE—

MARDI, 13 MAI 1884.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

Billet entier. $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 et plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à

[New-Orleans National Bank]

New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. William Freret et Mme Veuve William Freret, William Alfred Freret, Fannie Freret et Frederick George Freret, possesseurs actuels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,271.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 7 juin 1884, à midi, de la propriété et dépendances ci-après décrites, ensemble avec soixante dix actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduit à soixante-six actions du dit fonds hypothécaire ci-annexées, à savoir—

Un certain terrain, situé dans le faubourg Delord, marqué numéro dix huit sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 20me jour de décembre 1828, et annexé à un acte passé pardevant Félix De Armas, notaire, en date du 20 janvier 1829.

Le dit terrain mesure, au pied français, cinquante-et-un pieds sur la rue appelée le Cours des Tritons, cent treize pieds et deux tiers d'un pouce sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-sept (17), cent quinze pieds onze pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-neuf (19), et cinquante-et-un pieds et un pouce dans le fond, tel que le dit lot de terre est désigné sur le plan ci-dessus mentionné; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent dix dollars ($210), échéant le premier jour d'octobre 1884 et renouvelable, conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane; le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Stanford W. Waters en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Théodule Seghers, notaire en cette ville, le 28 septembre 1838, avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

7mai—7 14 21 28 juin4 7

Hibernia Insurance Company of New Orleans vs Francis A Gonzales.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,932.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 7 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Hôpital et Ursulines, et formant l'encoignure des rues Claiborne et Hôpital, mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur et façade à la rue Hôpital de quatre-vingt pieds, entre lignes égales et parallèles, le tout au pied américain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur du New Orleans Credit Foncier Association, conformément à un acte passé pardevant Gustave LeGardeur Jr, notaire, le 11 septembre 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans

5 avril—5 12 19 26—mai 3 7

Southern Express Co. vs. Edgar Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,744—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères, à l'endroit ci-dessous désigné, MERCREDI, 14 mai 1884 à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une bibliothèque comprenant 28 volumes assortis, une table à écrire, une lampe, trente-deux livres reliés, un lot de journaux de fantaisie (magazines) et une boîte à contenir de l'argent (cash box) avec son contenu, maintenant dans mon entrepôt rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

3mai—3 7 10 13.

Pilcher, Bros, et als. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 10,793 Division B—En vertu d'un ordre de vente daté du 28 avril 1884 à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, [illegible] 12 mai 1884 à 10 1/2 heures A. M., des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Sur les lieux, rue Joséphine entre Coliseum et Chestnut, dans le Sixième District de cette ville:

1° Une bâtisse en usage comme manufacture rue Joseph, entre Coliseum et Chestnut dans le Sixième District de cette ville, avec droit de transporter ou réclamation pour celle de construction.

2° Un orgue non fini destiné à l'Eglise St-Anne dans la manufacture.

3° Un orgue [illegible] de seconde main dans le même local.

4° Un lot de matériaux pour orgue au même local.

5° Un orgue de seconde main sans tuyaux au même local.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

30avril—30 mai 6 10 11

Terhune and Son vs W. W. Stille et al. [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après décrits le MARDI 13 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après [illegible]:

Le contenu et les installations du magasin de faïence bien assorti connu comme la Mascot Crockery Store, situé au coin des rues Royale et Dumaine, dans le Second District de cette ville, d'après un inventaire [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

2 mai—2 6 9 11

Prior and Hilgenberg vs. Wm. Walker Stille et Mme Sarah Murray, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique sur les lieux, ci-après décrits le MARDI 13 mai 1884 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 206 rue Royale, coin Dumaine. Tout les droits de M. Wm. W. Stille d'occuper la maison No 206 rue Royale, coin Dumaine, en vertu d'un bail fait sous seing privé, par Leblanc & Dutillet, agents pour Mme Hernandez, commençant en septembre 1882, échéant le 1er octobre 1885 et loué à raison de $60 par mois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

2mai—2 6 9 13

G. Happe vs F. G. Chamberlain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1318—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville SAMEDI 31 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et connu comme le lot numéro deux dans l'îlet numéro seize, borné par les rues Gasquet, Robertson, Canal et Villeré, conformément à un plan dressé par Pilié et Spinglet, voyers, le 21ème jour de juillet 1838, annexé à un acte du 5 octobre 1839 passé pardevant D. L. McKay, anciennement notaire, acquis par Frederick G. Chamberlain de David Collie, par acte pardevant Andrew Hero Jr, notaire, en date du 11 octobre 1877. Ledit acte d'acquisition est enregistré au bureau des transferts, livre No 110, et mesure trente pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

29 avril—9 6 13 20 27,31 mai

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de partage.

Succession de Eva Port—No 5589

Succession de Anna Maria Grenz—No. 10771.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — En vertu de deux ordres de vente dates du 29 janvier 1884 et 7 avril 1884 respectivement, pour effectuer un partage, à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'îlet borné par les rues Bouny, Delaronde, Villeré et Seguin, désignés par les numéros un et deux de l'îlet numéro neuf. Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Delaronde et Bouny et mesure trente pieds un pouce de face à la rue Bouny sur une profondeur et façade à la rue Delaronde de soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes; et le lot numéro deux mesure trente pieds de face à la rue Bouny sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15 avril—15 22 29, 6 mai 13 17

HUMPHREYS' HOMEOPATHIC VETERINARY SPECIFICS

FOR THE CURE OF ALL DISEASES OF HORSES, CATTLE, SHEEP, DOGS, HOGS, and POULTRY.

FOR TWENTY YEARS Humphreys' Homeopathic Veterinary Specifics have been used by Farmers, Stock Breeders, Livery Stable and Turfmen, Horse Railroads, Manufacturers, Coal Mine Companies, Trav'g Hippodromes and Menageries, and others handling stock, with perfect success.

Humphreys' Veterinary Manual, (330 pp) sent free by mail on receipt of price, 50 cents.

Pamphlets sent free on application.

HUMPHREYS HOMEOPATHIC MED. CO, 109 Fulton Street, New York.

NERVOUS DEBILITY

HUMPHREYS' HOMEOPATHIC SPECIFIC No. 28.

Vital Weakness and Prostration from over work or indiscretion, is radically and promptly cured by it. Been in use 20 years, is the most successful remedy known. Price $1 per vial, or 5 vials and large vial of powder for $5, sent post-free on receipt of price. Humphreys' Homeo. Med. Co. Catalogue free. 109 Fulton St., N. Y.

A vendre par LEON ARLAUD.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de René Légier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 10,503

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 17 mai 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St Charles. En vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 3 avril 1884, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Marigny, Urquhart, Mandeville et Moraies, faisant partie du lot No 1 de l'îlet 58, mesurant, mesure française, 30 pieds ou plus de face à la rue Marigny sur 68 pieds 11 pouces de profondeur, mesure américaine

2° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même îlet, ainsi qu'il est désigné ci-dessous par le No 3, mesurant 28 pieds 7 pouces 3/8 de ligne de face à la rue Moraies, sur 160 pieds 11 pouces de profondeur, s'élargissant de 9 pieds 10 pouces 6/8 de ligne, à une distance de 63 pieds 7 pouces 3 lignes de la rue Moraies, ainsi le surplus de la profondeur du dit lot de terre à une largeur de 36 pieds 6 pouces.

3° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'îlet No 59, renfermé par les rues Bons Enfants, Mandeville, Marigny et Moraies, désigné par le No 3, mesurant, mesure américaine, 32 pieds de face à la rue Bons Enfants sur 120 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur.

4° Les neuf cent douzièmes (9/112) portions indivises d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2 de l'îlet No 58, mesurant, mesure anglaise, 36 pieds 6 pouces de face à la rue Moraies sur 160 pieds 11 pouces de profondeur, entre les rues Marigny et Mandeville

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 avril—15,26,3,10,17 mai

Deux cottages sur la rue Kerlerec, Nos 101 et 103.

Vente pour effectuer un partage, Anthony Perrault et al, vs. Appolinaire Perrault, tuteur, etal.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 10,317.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 17 mai 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 4 avril 1884 et signé le 9 du même mois et année,

Les propriétés suivantes, savoir—

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 18 et 19 de l'îlet No 5 compris entre les rues Kerlerec, Marais, Columbus et St Claude.

Le lot No 18, mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur.—Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant trois chambres et galerie sur le côté, cuisine double, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Le lot No 19, mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur.—Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant trois chambres avec galerie sur le côté, cuisine double, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance etc., etc.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les taxes d'Etat et de ville pour l'année seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'acquisition. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente.

12avril—12 19,26—mai 3,10,17.

Quatre résidences formant encoignure aux rues Delery et Delaronde à un îlet du fleuve et en face des Casernes des Etats-Unis.

Succession de Jean Peré Belly

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9240.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 17 mai 1884 il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mars 1884

Les propriétés suivantes, savoir—

Quatre lots de terre contigus situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C et D, dans l'îlet compris entre les rues Delery, Tricou, Delaronde et Moreau.

Le lot A mesure 43 pieds 8 pouces de face à la rue Delaronde sur 104 pieds 8 pouces de profondeur.—Ensemble une maison en bois retirée de la rue, ayant galerie sur la façade, quatre chambres et vestibule, cuisine double, deux citernes, puits, lieux d'aisance, etc.

Le lot B forme l'encoignure des rues Delaronde et Delery, et mesure 61 pieds 1 pouce de face à la rue Delery sur une façade et profondeur sur la rue Delaronde de 91 pieds 5 pouces.—Ensemble une maison en bois ayant huit chambres et hangars. Une autre bâtisse dans la cour de trois chambres, lieux d'aisance, deux citernes, etc. etc.

Le lot C mesure 55 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Delery, sur 91 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant six chambres, deux citernes, écurie, lieux d'aisance, etc., etc. Avec deux corps de logis.

Le lot D mesure 51 pieds 2 pouces de face à la rue Delery, sur 91 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie derrière, une autre bâtisse dans la cour de quatre pièces, cuisine, citerne, lieux d'aisance, écurie, etc.

Le tout conformément à un plan qui se trouve exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque, privilège et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses usuelles.

Les taxes de ville et d'Etat pour l'année courante seront à la charge des acquéreurs en sus de leur acquisition.

Actes de vente par devant [illegible] notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente.

12av—12 19 26—mai3 10

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois grands lots de terre de valeur dans le Deuxième District—Succession de Mme Louise [illegible], veuve de Pierre U. Guéringer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Dossier No 10 832.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES, Warren Homes encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, le 10 mai 1884, à midi à la Bourse d'encan Arcade rue Magasine entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 4 avril 1884 dans l'affaire No 10,832 de la succession de Mme Louise Cauvin veuve de Pierre U. Guéringer, à l'encan, il sera vendu—

Trois lots de terre de valeur situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Bienville, Dorgenois et Conti, désignés comme les Nos 19 20 21 les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de 130 pieds 4 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles, conformément à un plan fait par J. Coutonny et L. Surgi arpenteurs, le 10 octobre 1844 et déposé en l'étude de P. P. Labarre, anciennement notaire, conformément à un plan de Chas. Schnauder, en date d'avril 1884.

Ces trois lots étant de très grands lots, offrent une occasion rare pour ceux qui veulent faire bâtir.

Conditions—Comptant pour U. S. Currency.

Acte de vente pardevant John Pendergast notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1884.

9 avril—9 13 20 27—mai 4 à la date

Avis aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 10,756.

Patrick J. Kennedy vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Patrick J. Kennedy et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Walter Turnbull, un notaire, le 2me jour de juin 1884, à 10 heures A. M., pour considérer et agir sur une demande pour un répit.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe et N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle Orléans 28 avril 1884.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

29 avril—3 f inlus le 2 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

P. E. Sarrazin & Krebs et P. E. Sarrazin & Armand D. Krebs, individuellement, vs. Leurs créanciers. — No 11,251. Division D.

ORDRE DE COUR.—La cession de la propriété des pétitionnaires de la raison sociale de P. E. Sarrazin & Krebs, et Pierre E. Sarrazin et Armand D. Krebs, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de leurs dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Chas. les Rollo, Esq, notaire, SAMEDI, le 31e jour de mai 1884, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération les affaires des dits pétitionnaires, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits P. E. Sarrazin & Krebs et Pierre E. Sarrazin et Armand D. Krebs soient suspendues; et que N. Vignaud, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 28 avril 1884.

(Signé) N. H RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN. Député Greffier.

29 avril—3f en 10 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

H. Loubat, vs. Ses Créanciers. — No 10,969. Division C.

Ordre de Cour—

Aux créanciers du dit Hilaire Loubat et toutes les autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent avis requis d'assister à une réunion des créanciers du dit Hilaire Loubat qui aura lieu pardevant John L. Larose, Esq, notaire en cette ville, le Jeudi, 5 de juin 1884, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit Hilaire Loubat, être un syndic et dans l'intervale que toutes les procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

JAS. D. RANKIN, Dy. Greffier.

4 mai—3f en 30 j.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,

Entre Conti et St-Louis.

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

Vente de commerce d'Huiles Essentielles.

200 barils Huile Nouvelle Bergamotte.
250 .. .. .. Orange (sweet).
250 .. .. .. Limon.

En débarquement du S S. "Brinklaru," de Messine.

VENDREDI, 9 mai 1884, à 11 heures du matin, à sa salle d'encan, No 45 rue Royale, il sera vendu les huiles essentielles ci-dessus décrites, en quantité à la convenance des acheteurs et pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions—comptant sur les lieux.

B. ONORATO, Encanteur.

N. B. Ces huiles proviennent de la maison connue dans le monde entier de Jos D'Angelo, de Messina, ce qui est une garantie quant à leur qualité. 6mai—à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix dans le Deuxième District,

Rue Robertson, entre Dumaine et St-Philippe.

Succession d'Alcide St-Hubert.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E. No 16,220

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale.—SAMEDI 24 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre les rues Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 10 avril 1884 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Villeré, Dumaine et St Philippe mesurant 37 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Robertson, sur une profondeur de 128 pieds ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire aux frais de l'acquéreur et devra payer, en sus de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

19avril—19,26—mai3,10,17,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Premier District.

Coin des rues Magazine et Melpomène.

48 actions de la Compagnie d'assurance Teutonia.

45 actions de la Compagnie d'assurance Lafayette.

27 actions du Germania National Bank de la Nouvelle Orléans

Piano argenterie, plaqué, etc.

Dans l'affaire de la succession de feu Philippe Meyer.

A l'encan pour des conditions faciles.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 91,9

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 24 mai 1884 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 17 avril 1884 et signé le 23 avril 1884, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Melpomène et Thalie, désignés par les Nos 12 et 13 et mesurant comme suit: le lot No 12, 24 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Magazine, même largeur dans le fond, faisant face sur une allée commune aux dites lots et à d'autres, sur 110 pieds de profondeur, et le lot No 13, formant l'encoignure des rues Magazine et Melpomène, 23 pieds de face à la rue Magazine à la même largeur sur ladite allée, sur 1.0 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une belle bâtisse en briques à deux étages, subdivisée en trois corps de logis, ayant chacun salon double et environ 6 chambres, gaz partout, hydrant, citernes, cour proprement briquetée, &c, et portant les Nos municipaux 386, 388 et 390 rue Magazine.

Aussi,

48 actions du fonds capital du Teutonia Ins. Co of New Orleans.

45 actions du fonds capital du Lafayette Ins. Co of New Orleans.

27 actions du Germania National Bank de la Nouvelle Orléans.

Le même jour à 10 1/2 heures a. m. à ma salle d'encan No 45 rue Royale il sera vendu 12 couteaux, piqués à deux fourchettes, 6 douzaines à thé, une grande cafetière en argent et une quantité d'autres articles en argent et plaqué en mon bureau.

Le dit stock sera vendu en lots de cinq actions, à option de l'acheteur d'en prendre un plus grand nombre au même prix.

Termes et conditions—Pour les actions et les meubles—comptant sur le champ.

Pour les propriétés immobilières. Un tiers comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 7 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant comprendre toutes les clauses usuelles de garantie, [illegible] d'assurance transférée au vendeur.

L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux afin de garantir la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, [illegible] aux frais de l'acquéreur.

24avril—24—mai3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession d'A[illegible] et de [illegible] Anderson

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division B—No 10,[illegible]25.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Natchez Alley et la rue Gravier en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District en date du [illegible] 1884, je vendrai à l'encan, la propriété ci-après décrite à savoir

Une moitié indivise d'un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Josephine, Bagatelle, St Antoine et St Antoine, et mesure 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de façade rue St Antoine sur 123 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur.

[illegible]

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera les taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.

Et le même jour, à 11 heures du matin, à ma salle d'encan, il sera vendu un lot de meubles et de [illegible] mobiliers en ma salle de vente, 45 rue Royale.

Conditions—Comptant

1 mai—10 17 24 31—7 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Second District

Successions de Mme Louis Dalton et Annie Dalton.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 10,[illegible].

PAR B. ONORATO, encanteur, Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasin, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 30 avril 1884, je procéderai à la vente à l'encan des propriétés ci-dessous décrites,

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Claiborne, St. Philippe et Dumaine, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Derbigny sur 139 pieds 4 pouces de profondeur

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Et le même jour à 11 heures du matin, à ma salle d'encan No 45 rue Royale, il sera vendu un assortiment de meubles et effets mobiliers appartenant aux mêmes successions.

4 mai—4 10,17,24,31—juin 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième District.

Succession d'Elizabeth Thomas

Cour Civile de District—Paroisse d'Orléans—Division A.—No 11,075.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureaux, 45 rue Royale—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 30 avril 1884, je vendrai à l'encan, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, dans le carré No 6, borné par les rues Madison, Troisième, Burthe et Dublin. Le dit terrain est désigné par le No. 24 et mesure 30 pieds de face à la rue Burthe, sur 150 de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour rendre certaine la vente.

4mai—4 10 17 24 31 7 juin.

PAR J. V. GOURDAIN

Grocerie! Grocerie!

Vente péremptoire pour cause de départ.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 6 rue Royale.—JEUDI, 8 mai 1884. à 10 1/2 heures A. M., au coin des rues St-Claude et Kerlerec, Troisième District.

GROCERIES! Il sera vendu à l'encan, la grocerie bien connue qui s'y trouve, appartenant à M. Pierre Labat, comprenant un fort stock de groceries de famille et de fantaisie choisies, ainsi qu'un grand assortiment varié de vins de Bordeaux et de Californie, whiskies, liqueurs, etc, etc.

Aussi une installation complète de boucherie avec tous les outils et ustensiles nécessaires pour son exploitation.

Un excellent cheval et un wagon.

Un billard pigeon-hole en parfait état.

Conditions—Comptant sur livraison.

4 mai 4 6 7 8

AUX PLANTEURS SUCRIERS

MATERIAUX DE SEELE OHIO ELM POUR

Barils à Sucre.

Les meilleurs et les meilleur marché faits. Nous défions la concurrence. N'achetez pas ailleurs avant d'être venu chez nous.

Gypsum ou Plâtre de Terre Phosphate Florida et Farine de Coton Mais préparés pour le mélange selon notre formule, faisant

l'Engrais le meilleur et le meilleur marché

connu pour les

Terres à Sucre et à Coton.

Les plus forts rendements de sucre qui soient jamais vus sur la Têche l'an dernier, on été où la terre avait été enrichie par cet engrais.

Le tout à vendre à des prix raisonnables par

JOHN T. MOORE Jr. & CIE.

37, 39 et 41 rue Tchoupitoulas,

Nouvelle-Orléans.

5fév—3m D Mar J

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON.

Sardines! Sardines! Sardines!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, W. I. Hodgson, encanteur—MERCREDI, 7 mai, à midi, il sera vendu aux entrepôts Importers Bonded Warehouse, rue Peters, entre Conti et St-Louis—ST—81 104 caisses 100/4 boîtes Sardines, marque Quénerdu, importées par vapeur Marseille, de Bordeaux.

Conditions—Comptant. 6mai—

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de la Bourse au Coton et de la Bourse aux Produits.

Succession de William Gordon—No 11,016.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur. Bureaux, No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 7 mai 1884, à midi et demi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 24 avril 1884, il sera vendu à l'encan:

Une action de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, ainsi qu'une action de la Bourse aux Produits de la Nouvelle Orléans.

Conditions—comptant avant le transfert.

26avril 26,27—mai3,7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Réclamations et Comptes à recevoir.

Keiffer & Gardner vs leurs créanciers.

No 6296—Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau, No 17 rue Carondelet MERCREDI, le 7 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la susdite Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, en date du 12 avril 1884, il sera vendu à l'encan—

De certaines réclamations et comptes à recevoir que ledit insolvable a rendu conforme en une liste entre les mains des encanteurs, pour être vue et qui sera exposée au moment de la vente.

Conditions—comptant.

20 avril—20,26—mai 3,7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville.

Succession de Grégoire et Anne Canteau.

No 10,817—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 28 avril 1884, et signé le 1er mai 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Neuf lots de terre à McDonoghville, dans l'îlet No 20 borné par les rues Lapeyrouse, Socrate, Jefferson et Adams, désignés par les Nos 1 à 3 et 7 à 12 sur un plan de Pilié le 18 février 1840. Les lots Nos 1 et 2 mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Lapeyrouse et Adams. Le lot No 3 mesure 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 150 pieds. Les lots Nos 7, 8, 10 et 11 mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No 7 forme l'encoignure des rues Jefferson et Socrate et le lot No 11 forme l'encoignure des rues Jefferson et Lapeyrouse. Le lot No 9 mesure 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds et le lot No 12 mesure 60 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 120 pieds.

2° Trois lots de terre à McDonoghville dans l'îlet No 30 borné par les rues Jefferson, Adams, Range Prevost et Americus, désignés par les Nos 3 11 et 12 sur le plan ci-dessus mentionné.

Le lot No 3 mesure 60 pieds de face à la rangée Prevost, sur une profondeur de 120 pieds (au pied français). Le lot No 11 mesure 60 pieds de face à la rue Americus sur une profondeur de 120 pieds et forme l'encoignure des rues Adams et Americus (au pied français) et le lot No 12 mesure 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 150 pieds (au pied français).

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans qui devra être garanti par billets d'acquéreur qui devront être divisés en parties égales pour effectuer un partage entre les héritiers et payables en argent des Etats-Unis avec intérêt à raison de 8 pour cent l'an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et devront être garantis par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les acquéreurs auront le droit de payer tout le montant du prix de l'acquisition au comptant. Les actes de vente devront contenir la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat et les autres clauses [illegible]. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles durant 1884, et un dépôt de 10 pour cent au comptant sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Joseph D. Taylor, notaire, No 170 rue Commune. 6mai—6 17 24 31 juin7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre de valeur,

Rue Magazine, près l'Avenue Peters.

Sallie S. King, tutrice naturelle, etc., vs. Henry L. King et Belle F. King.

No 10,843—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu [illegible] dans la susdite affaire, [illegible] 1884 par l'Hon N H Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Vingt-quatre terrains formant tout l'îlet de terre dans le [illegible] District de cette ville, borné par les rues Magazine, Camp, Octavia et Joseph. Les dits lots sont numérotés 1 à 24 inclusivement conformément à un plan qui sera exposé à la vente.

L'îlet mesure 270 pieds de face, sur la rue Camp 317 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Octavia, 275 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Magazine et 318 pieds 11 pouces de face à la rue Joseph. Cet îlet est le deuxième au-dessus de l'Avenue Peters et est juste au-dessus de la station des chars Upper Magazine et près la nouvelle école McDonogh.

Et le même jour à 2 heures de l'après-midi, au bureau de feu John E. King, No 77 rue Magazine entre Natchez et Poydras, il sera vendu dans la même affaire—

Dix actions du N. O. Pacific R. R. Co. de $100 chacune, certains comptes, une quantité de meubles de bureau, et deux coffres-forts en fer, dont un à deux portes avec serrure à combinaison.

Conditions de la vente—Pour les actions, effets mobiliers, etc. comptant. Pour la propriété foncière un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs et le reste à un crédit de un et deux ans du jour de la vente en billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 8 pour cent endossés par [illegible] garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et [illegible] pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses [illegible] qui seront subtituées. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles pendant l'année 1884, et feront un dépôt de 10 0/0 au comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant T. Wharton Collens, notaire 46 rue St Charles, aux frais de l'acquéreur.

6 mai—6,17 24 31 7 juin

VENTE DE CONSTABLE.

Mme Fanny Asher vs. L. P. Briant

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans. No 7640—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Chas. G. Ogden juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt, No 900 rue des Magasins, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Toledano dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI, 10 mai 1884 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

T. M. HEATHERTON, Constable.

30av—30 mai 10

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louisa Werner, épouse décédée de Fred Hecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11 323 Division—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Louisa Werner, épouse décédée de Fred Hecker, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

7mai—7 11 16

Succession de Marie Celeste Dechomme, veuve de Pierre Trépagnier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,563—Division D—Attendu que F. Oscar Trépagnier a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Marie Celeste Dechomme, veuve de Pierre Trépagnier, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

7mai—7 11 16

Successions de Mme Caroline Boyd et Stephen Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 9981 et 10,305—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mlle M. Landeman, administratrice, et P. S. Wiltz Jr administrateur de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

3 mai—3 7 11

Succession de Albert H Hill,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10 848.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary V. Hill, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

3mai—3 7 11

Succession de Catherine Burns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11 249 Division D—Attendu que Michael J. Burns, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Burns, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

4mai—4, 8, 13.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Croix et Boucles d'oreilles en diamants, chaine en or, Plaqué, etc.

Succession de Henri Basemeir.

No 3883.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Succession de feue Catherine Bassemeir, femme de Jacob Mans.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans —No 7,694.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—LUNDI, 12 mai 1884, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au No 1010 rue Tchoupitoulas, entre les rues Neuvième et Harmonie, en vertu et conformément à deux ordres en date du 11 mars 1884, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, pour le compte des deux sus-dites successions, le contenu du dit local comprenant:

Meubles de salon en noyer noir, ameublements pour chambres en noyer noir, Berceuses (C. S. Rockers), coffres en cèdre, armoires, chaises, lavabos, malles, bibelots, machine à coudre, coffre, pendules, stove de cuisine, articles de cuisine, coffre en fer, etc.

—Aussi—

1 croix en diamant et chaine en or, boucles d'oreilles en diamant, plaqué, etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. 1er mai—1,4,9,12

PAR HOEY & O'CONNOR.

Maison sur la rue Dauphine, coin Bourgogne et Conti.

Rue Moraies et l'Avenue St-Bernard.

Le tout loué à de bons locataires.

Vente à crédit pour le compte des parties à l'étranger.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 mai 1884 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan

1° La rangée de cinq maisons avec en sinés en briques, à deux étages, dans le fond, formant l'encoignure sud ouest des rues Bourgogne et Conti. Le terrain mesure 134 pieds 3 pouces et deux lignes de face à la rue Bourgogne sur une profondeur et façade à la rue Conti de 65 pieds. Le tout est loué à une personne à raison de $50 par mois et sous cup bail. Les maisons seront vendues séparément s'il est nécessaire

2° La bâtisse spacieuse à un étage Nos 62 et 64 rue Dauphine sur le côté est entre Bienville et Conti. Le lot mesure 63 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds et 2 lignes. Il y a en tout à peu près 14 chambres, qui peuvent être divisées en 5 corps de logis. La propriété rapporte maintenant $37 par mois.

3° Deux cottages et deux terrains à l'encoignure sud-est de l'avenue St Bernard et de la rue Moraies. Les terrains mesurent ensemble 60 pieds de face à l'avenue St Bernard sur une profondeur et façade à la rue Moraies de 92 pieds 5 pouces. Chaque cottage a 2 chambres, 2 cabinets et cuisine, une maison à un étage à l'encoignure et rapporte $12 par mois

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs le reste à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, les clauses usuelles de sécurités et les de vendeur incluses, le remboursement des primes d'assurances assumément du paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1884, et un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant N. B. Trist, notaire.

27 avr l—27—4 10 mai

Occasion Rare

Comme Placement ou pour Résidence.

Salon et Hotel bien connu près de la rue du Canal.

Le Salon et Hotel Borges' No. 109 rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon.

A l'encan à de longs termes,

Pour effectuer un partage entre parties intéressées

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI 24 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan

La bâtisse en briques à trois étages et demi No 109 rue de la Douane côté nord entre les rues Royale et Bourbon. Le terrain mesure 37 pieds 1 pouce de face à la rue Douane sur 37 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, sur une profondeur de 148 pieds 10 pouces et 1 ligne de la devanture, la ligne latérale sur la rue Bourbon se retire à angle droit, 1 pied 11 pouces, puis a une seconde profondeur de 59 pieds 11 pouces de la ligne du fond, et a une profondeur de [illegible] pieds 8 pouces 4 lignes de la devanture, à la ligne latérale vers la rue Royale se retire à angle droit 7 pieds 1 pouce et puis a une seconde profondeur de 49 pieds 2 pouces et 4 lignes, à la ligne du fond, la profondeur totale étant de plus de 208 pieds.

La bâtisse est solidement construite, avec une verandah en fer à chacun des trois étages, un grand corridor et un grand salon à l'étage devant, restaurant, trois chambres d'hôte à manger, cuisine et salle de bain, et à l'étage supérieur quatre magnifiques chambres avec [illegible] grandes salles et grands escaliers, deux chambres dans le corps principal de la maison, Les allées ont trois étages avec galeries et contiennent environ 18 chambres.

Cette propriété depuis sept ans passés a été occupée par le locataire actuel M. Manuel M. Borges, auquel elle est louée jusqu'au 30 octobre 1885, à raison de $150 par mois; le bail étant de $150 par mois pour les six premiers mois et de $ 30 pour les six derniers mois.

Après de [illegible] compara avec un peut facilement la garantie [illegible] qui en a été la propriété.

L'emplacement est convenable à ce genre d'affaires, c'est le lieu des hôtels et où ont lieu les grandes affaires depuis nombre d'années, et les améliorations de même nature se font dans le voisinage immédiat.

Conditions—Un quart ou plus comptant le reste à un, deux et trois ans de crédit avec intérêt à 8 pour cent par an privilège de vendeur et autres clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1884 et déposera 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant N B Trist notaire

[illegible]avril—27—mai3 11,18 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois sites de choix pour bâtisse,

Coin des rues Canal et Galvez, et

Trois bâtisses à deux corps de logis

Rue Galvez

Mme Augusta L. Hyams vs. Ingram S. Hyams et als.

No 10,154—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage et au comptant.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 31 mai 1884, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement dans la susdite affaire rendu le 1er avril 1884, par l'Hon A. L. Tissot, juge de la dite Cour, et signé le 8 avril 1884, il sera vendu à l'encan—

Six lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Galvez et Miro, désignés par les Nos 19 à 24.

Les lots 19 et 20 ont chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 21 a 29 pieds 11 pouces de face à la rue du Canal sur une profondeur et façade à la rue Galvez de 114 pieds.

Le lot No 22 a 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez sur 137 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 23 a 28 pieds 4 pouces et le lot No 24 a 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur, chacun, de 130 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Sur ces trois lots derniers en dernier lieu sont bâtis trois cottages en bois à un étage et à deux corps de logis rapportant $15 chacun par mois. Chaque lot sera vendu séparément.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1884 et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Eustis, notaire.

30 avril—30—10 17,24,31 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et terrain nu, coin de l'Avenue Napoléon et la rue Apollon et sur l'Avenue Peters, près de la rue Laurel.

Succession de Frederick Mottinger

No 10,861—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 24 mai 1884, à midi à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 18 avril 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Dix terrains dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Peters et les rues Octavia, Live Oak et Laurel, désignés par les numéros 14 à 18 et 28 à 32 et mesurent comme suit:

Les lots Nos 14 à 18 mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Peters, sur une profondeur de 135 pieds 3 pouces, et les lots Nos 28 à 32 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Octavia sur une profondeur de 135 pieds 3 pouces. Les dits lots sont entourés et en culture avec jardin potager; ils font face à l'Asile Poydras et sont entre deux lignes de chars urbains.

2° Trois terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jena, Apollon et Bacchus et l'avenue Napoléon, désignés par les Nos 9 10 et 11, et se touchant, et mesurent comme suit:

Les lots Nos 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Apollon sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; le lot No 10 formant l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Apollon

Les améliorations consistent en une grande vacherie, construite dans le fond de chacun des lots. Le lot No 11, formant le terrain de clôture, mesure 40 pieds de face à l'Avenue Napoléon sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois à un étage, cuisine, etc.

C'est une excellente location pour une vacherie, étant bien située pour un bon pâturage.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes exigibles durant 1884, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Frank Hébert, notaire, No 46 rue St-Charles. 20avril 20 mar3 10 17 24

Mme Z. FORTIER,

No 163 rue Roman,

OFFRE son traitement des yeux aux personnes ayant eu à la suite d'ophthalmie purulente, ou de petite vérole et des maladies de la cornée, lors même qu'elle serait entièrement couverte de blanc et regardée incurable. un essai gratuit de huit jours, au bout duquel généralement le blanc commence à se détacher et laisse au malade l'espoir d'une parfaite guérison.

24 avril—1m—J D Mar

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

No. 115,

Rue Annette, entre Claiborne et Derbigny.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 10 mai 1884 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 3eme district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annette, Claiborne, Derbigny et St Antoine, mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 72 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis ayant 4 chambres, arrière bâtisse, citerne, lieux d'aisance, etc et connu par le No 115 rue Annette.

Termes et conditions—Moitié ou plus comptant, la balance à un crédit de un an, pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat, assurance par l'acquéreur et le transfert de la police et toutes les autres clauses habituelles.

L'acquéreur assumera et paiera les taxes de 1884 en sus de son adjudication et fera un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Abel Dryfus, aux frais de l'acquéreur. 4mai—

Résidence pour famille,

No 127 rue Dumaine, entre Bourgogne et Dauphine

Bâtisse en briques à deux étages avec mansarde.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 10 mai à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles—

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre H dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Bourgogne et St Philippe, mesurant 24 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 68 pieds 9 pouces.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en briques à deux étages avec mansarde ayant deux chambres au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage, cuisine en briques, lieux d'aisance, &c, désignée par le No 127 rue Dumaine. Louée $30 par mois.

Conditions — L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre pour la somme de mille dollars portant 8 0/0 d'intérêt du 5 février 1884, ensemble avec l'intérêt accru et qui pourrait accroître et payable et due le 5 février 1885, et le reste du prix d'adjudication comptant.

Acte de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur

2 avril—6 27 mai 3 à la vente.

GAGES, GAGES, GAGES.

BROCHES MONTÉES OR ET DIAMANTS.

Des derniers modèles.

Bagues en diamants, montures riches nouvelles.

Epingles montées en diamants pour messieurs.

Boucles d'oreilles, montures or et diamants, derniers genres.

Magnifiques Montres en or et argent, manufacture anglaise.

Magnifiques Montres or et argent des premières manufactures américaines, garanties en parfait état.

Magnifiques Montres or et argent, manufactures françaises et suisses.

Chaines d'or pour hommes et femmes, derniers modèles.

Superbes Pendules françaises et américaines.—Argenterie massive, Plaquée assortie.—Pistolets, Fusils, Revolvers, Poignards, etc.—Bijouterie fine de tous genres, ainsi qu'un grand assortiment de Marchandises, trop long à énumérer.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale, —LUNDI, 5 mai 1884 à 10 1/2 heures A. M., ainsi que les jours suivants il sera vendu au magasin de prêts de J. Argade, encoignure Conti et Bourbon, tous les gages forfaits, se composant en partie des articles ci-dessus mentionnés.

1er mai—

VENTE PEREMPTOIRE

De Propriétés améliorées et de Terrains nus dans le Second et le Troisième District.

Pour clore les intérêts de propriétaires absents.

A LONGS TERMES.

No 125 rue Toulouse,

entre Bourgogne et Dauphine Résidence en briques à trois étages.

Deux terrains nus rue Bourgogne, entre Toulouse et St-Pierre.

Grand terrain rue St-Pierre, entre Bourgogne et Bourgogne, maintenant chantier de bois.

Rue Esplanade, entre Royale et Chartres—Grand terrain du [illegible] Quartier, entre Chartres et Royale

Terrain nu dans le Troisième District.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI 10 mai 1884 à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir

1° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre E dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Bourgogne et Dauphine, mesurant 32 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 128 pieds sur une ligne parallèle et la plus rapprochée de la rue Dauphine, s'étendant vers la rue St-Pierre puis se retire sur une ligne parallèle et la plus rapprochée de la rue Toulouse de 32 pieds vers la rue Bourgogne puis 32 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne à angle de la rue Toulouse vers la rue St Pierre, puis 28 pieds à une ligne parallèle à la rue St Pierre s'étendant vers la rue Bourgogne puis 100 pieds 3 pouces 3 lignes sur la ligne s'étendant vers la rue Toulouse.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages avec mansarde désignée par le No 125 rue Toulouse et ayant à l'étage inférieur 2 grandes chambres, galerie fermée en chaque étage, une bâtisse en briques à deux étages avec mansarde. [illegible] 3 chambres principales de logis ayant à l'étage et 5 chambres au premier étage, cour pavée, porte cochère, water works, lieux d'aisance à chaque étage, cour de derrière, etc.

2° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville désigné par la lettre A dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Bourgogne et Dauphine, mesurant 23 pieds 5 pouces de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent deux bâtisses en bois une bâtisse en briques une écurie pour quatre chevaux, water works, désigné par le No 125 rue Toulouse.

3° Deux certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville désignés par les lettres C et D, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Toulouse, et St Pierre, mesurant chacun 32 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces

4° Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville désigné par la lettre E, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Bourgogne, Toulouse et Dauphine mesurant 42 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces et 6 lignes.

Les écuries sur ce lot de terre ne sont pas comprises dans la vente.

5° Un certain terrain, situé dans le Second District de cette ville, avec les bâtisses qui s'y trouvent désigné par la lettre F dans l'îlet borné par les rues St Pierre Bourgogne, Toulouse et Dauphine, mesurant 32 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 160 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne parallèle et plus rapprochée de la rue Bourgogne, allant de la rue St Pierre vers la rue Toulouse, puis s'étendant vers la rue Bourgogne sur la ligne parallèle à la rue Dauphine, puis 32 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne parallèle et s'étendant de la rue St Pierre vers la rue Toulouse de 37 pieds 5 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Toulouse et s'étendant de la rue Bourgogne vers la rue Dauphine, de la 9 pieds 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Dauphine s'étendant de la rue Toulouse à la rue St Pierre de la 32 pieds 8 pouces 5 lignes sur une ligne parallèle et la plus rapprochée de la rue St Pierre, s'étendant de la rue Dauphine vers la rue Bourgogne, de la 103 pieds 10 pouces 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et s'étendant de la rue Toulouse à la rue St Pierre.

Dans le fond de cette propriété est une bâtisse à deux étages avec deux chambres au rez-de-chaussée et deux au premier étage.

Les terrains décrits dans les paragraphes 3, 4 et 5 seront vendus ensemble si le prix ne s'élève pas à un montant satisfaisant pour les parties intéressées ils seront vendus séparément.

6° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Quartier, Royale et Chartres, mesurant 33 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 123 pieds 10 pouces 1 ligne sur le côté le plus près de la rue Royale et 122 pieds 1 pouce sur la ligne du côté opposé et 33 pieds 3 pouces de largeur dans le fond

7° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'îlet borné par les rues Quartier, Royale, Esplanade et Chartres, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Quartier sur une profondeur de 87 pieds 5 pouces sur le côté le plus près de la rue de Chartres, et 85 pieds 6 pouces sur la ligne de l'autre côté, et 31 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur dans le fond le séparant du lot A ci-dessus décrit.

Le tout conformément au plan d'Arthur De Armas, déposé voyer de cette ville.

8° Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Rousselin, Pengeois, Abonde et Aubry, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Rousselin sur une profondeur de 104 pieds 11 pouces et 4 lignes.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un an, deux et trois ans de crédit à l'option de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, et garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente contenant la clause d'aliénation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets, et toutes les clauses habituelles des actes de vente. L'acquéreur assurera les améliorations jusqu'au montant de la portion à crédit et transfèrera la police au porteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour 1884 et toutes les taxes subséquentes et un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur sera requis au moment de l'adjudication pour forcer l'acquéreur à remplir les conditions de la vente, et il devra aussi passer l'acte de vente dans les quinze jours qui suivront la vente.

Actes de vente pardevant Geo C. Preot, notaire, aux frais des acquéreurs.

19 avril—30 23 26 27 mai 3 à la vente

L'A[illegible]

COMP[illegible]

North

Prix du [illegible] Brême [illegible]

MANDEV[illegible] et les S[illegible] Vapeur de [illegible] NEW [illegible]

"STER[illegible]

FEU[illegible]

Tant[illegible]

Andr[illegible]